

Délibération n°2018-03-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Jean-Pierre Bodeveix	à	François Ratelade
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Sandra Délibit	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Alain Fonfrede	à	Pierre Coutaud
Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Henri Granet	à	Jean Stöhr	Alain Gueguen	à	Stéphanie Gautier
Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade	Jean-Pierre Guitard	à	Michel Guitard
Michel Lacrocq	à	Laurence Boyer	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Jean-François Loge	à	Bernard Rouge	Laurence Monteil	à	Françoise Béziat
Philippe Pelat	à	Martine Pannetier	Michel Pesteil	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Poigneau	à	Marilou Padilla-Ratelade	Nathalie Peyrat	à	Jean-Marc Michelin
Serge Peyraud	à	Jean Valade	Gérard Rougier	à	Gilles Magrit
Michel Saugeras	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Serrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

Vente de l'ancien site militaire de Féniers à la société Grégoire pour un projet de scierie

Le président explique que la société ADML (Abattage Débardage Mécanisé du Limousin), est une entreprise familiale installée en Creuse depuis 2007 à Poussanges. L'entreprise dispose également d'un établissement secondaire à Faux la Montagne. L'investissement prévu s'élève à 3 millions d'euros et pourrait permettre l'embauche de 5 salariés supplémentaires.

Il est précisé que le projet concerne l'emprise foncière clôturée de l'ancien site militaire de Féniers. La superficie vendue à l'entreprise est de 4ha 55a 55 ca. Haute-Corrèze Communauté a demandé au géomètre de définir une zone de 14 a 99 ca qui correspond au réservoir d'eau du site que la commune de Féniers utilise pour l'adduction de l'eau potable.

Le prix de vente de ce terrain est proposé à 3 000 € hors frais de notaire à la charge de l'acheteur. De plus, les frais de géomètre seront remboursés par l'acheteur à Haute-Corrèze Communauté, soit 1 122 € HT.

Par ailleurs des conditions suspensives sont définies : l'acheteur s'engage à respecter la servitude de passage du site (accès aux antennes – propriété du Département de la Creuse et accès au réservoir d'eau pour la commune) et à poursuivre l'ensemble des contrats de liés au site (téléphonie mobile, relais radio pour secours, ...).

Il est donc prévu de faire rédiger une promesse de vente sous conditions suspensives citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à faire rédiger une promesse de vente avec conditions suspensives ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente du site de Féniers dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Soursac, le 28 juin 2018

Le président,
Pierre Chevalier

